

Colombie

Beatriz Valencia Otova
Higinio Obispo González



Selon le recensement national réalisé en 2018¹, la population autochtone de Colombie a augmenté de 36,8 %, soit 4,4 % de la population totale du pays, ce qui représente 1 905 617 d'Autochtones.

La croissance démographique de la population autochtone a été six fois plus élevée que celle de la population nationale, ce qui s'explique en grande partie par un taux de fécondité deux fois supérieur à la moyenne nationale. En outre, cette augmentation tient compte de l'inclusion de personnes qui ne l'avaient pas été dans le recensement de 2005.

Le recensement de 2018 a également révélé qu'il y a actuellement 115 peuples autochtones dans le pays alors qu'on en avait identifiés 93 en 2005. Les 22 peuples supplémentaires correspondent à de nouvelles reconnaissances ethniques ou à des peuples autochtones dans les zones frontalières. De même, des peuples en isolement volontaire (Jurumi, Passe et Yuri) n'avaient pas été comptés.

Les départements qui comptent les plus grandes populations autochtones sont La Guajira, avec 394 683 habitants; Cauca, avec 308 455; Nariño avec 206 455; Córdoba, avec 202 621 et Sucre, avec 104 890. Les ethnies qui comptent le plus grand nombre de membres sont les Wayuu (380 460), les Zenú (307 091), les Nasa

(243 176) et les Pastos (163 873). Ces peuples représentent 58,1 % de la population autochtone colombienne.

La Constitution politique de 1991 a reconnu les droits fondamentaux des peuples autochtones et ratifié la Convention 169 de l'OIT (aujourd'hui, la loi 21). En 2009, la Colombie a appuyé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Avec l'ordonnance 004 de 2009, la Cour constitutionnelle a ordonné à l'État de protéger 34 peuples autochtones menacés de disparition en raison du conflit armé. L'ancien président Juan Manuel Santos a signé le décret 1953 du 7 octobre 2014 qui a créé un régime spécial pour mettre en œuvre l'administration des systèmes propres aux peuples autochtones sur leurs territoires ; pour sa part, le Congrès a promulgué la loi organique sur la planification territoriale qui définit les relations et la coordination entre les entités territoriales autochtones et les municipalités et départements. En décembre 2016, les négociations entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont mis fin au conflit armé qui a duré plus d'un demi-siècle et qui a expulsé de nombreux paysans, Autochtones et familles afro-colombiennes de leurs territoires.

Évènements en 2019

L'année 2019 a été marquée par une vague de violence dans les territoires ancestraux. Le massacre des peuples autochtones de Colombie est un fléau qui n'a pas cessé, ce qui renvoie à un panorama complexe de groupes violents, lesquels se sont multipliés dans les différentes régions du pays pour le contrôle des territoires et des différentes économies illégales. L'anxiété et la violence qui s'étaient calmées grâce aux accords de paix sont revenues dans les territoires, encore plus fortes qu'avant. Malgré les dénonciations selon lesquelles il s'agit d'un plan d'extermination, les gouvernements municipaux, départementaux et nationaux n'ont pas réussi jusqu'à maintenant à mettre en place une politique qui garantisse les droits à la vie, aux territoires, à l'identité culturelle et à l'exercice de l'autonomie.

L'un des départements les plus touchés par la violence a été le Cauca, où 57 dirigeants autochtones ont été tués. Selon les victimes, le conflit continue de s'étendre.

« Si nous restons silencieux, ils nous tuent; si nous parlons, ils nous tuent quand même. Alors, nous parlons ».

C'est avec ces mots que la gouverneure autochtone Cristina Bautista a décrit, quelques jours avant sa mort, la tragédie vécue par des milliers d'autochtones du Cauca, coincés entre des groupes armés qui se disputent leur territoire afin de contrôler la culture et le trafic de drogue².

Le taux croissant de meurtres d'autochtones en 2019 a coïncidé avec la proclamation par l'UNESCO de l'année des langues autochtones. Selon l'organisation, les langues des peuples autochtones représentent leur savoir ancestral, leurs coutumes et une cosmovision particulière liée au territoire.

Cette grave situation humanitaire due au conflit armé a provoqué des déplacements, une marginalisation extrême et une dégradation de l'environnement dans les territoires autochtones. Des facteurs tels que les cultures illicites et la mise en œuvre de mégaprojets, développés sans tenir compte de manière adéquate des intérêts collectifs légitimes des communautés autochtones, constituent de réels problèmes pour leur survie.

Selon le bulletin d'alerte pressante de Indepaz³,

« la plupart des dirigeantes et dirigeants autochtones qui ont été tués l'ont été dans le département de Cauca, soit 88 personnes entre janvier 2016 et le 30 octobre 2019 ».

Cela renvoie en partie aux conflits armés sur le territoire autour des narco-cultures et des couloirs de circulation de la pâte de cocaïne, de même que de la marijuana; mais il faut aussi considérer l'impact des conflits territoriaux avec les secteurs privés légaux et illégaux (mines d'or, tensions avec l'agro-industrie de la canne à sucre, exploitation du bois, etc.)

La grande majorité des 32 autochtones tués en 2019 l'ont été dans la partie nord du Cauca : 9 à Toribío, 7 à Caloto, 6 à Páez, 3 à Suárez, 2 à Santander de Quilichao, 2 à Corinto, 1 à Miranda, 1 à Cajibío et 1 à Silvia.

Les politiques de reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones en Colombie se sont avérées être un outil juridique très important pour la survie physique et culturelle de ces peuples. Cependant, elles n'ont pas été pleinement mises en œuvre de sorte que l'extermination des peuples s'est accélérée atteignant des centaines de familles originaires au pays. Bien qu'il existe une reconnaissance écrite des terres aux groupes autochtones – tel qu'envisagé au point de la réforme rurale intégrale dans l'accord de paix –, c'est sur ces terres rurales que le conflit armé s'est le plus intensifié.

Depuis la signature des Accords de paix, on a observé un respect partiel des recommandations relatives aux peuples autochtones de même que la promulgation de normes régressives pour les droits des peuples autochtones. Ce sont des revers qui mettent ces derniers à risque sur les plans de l'intégrité culturelle et territoriale, de la sécurité juridique des territoires autochtones, de même que des garanties pour le Consentement, préalable, libre, informée (CPLI). L'absence de garanties pour la mise en œuvre de l'Accord de paix et du chapitre ethnique pour la paix est attestée par le nombre alarmant d'assassinats de dirigeants et d'autorités autochtones.

Le respect effectif de l'Accord spécial sur l'éradication des mines et le retour et la restitution des territoires autochtones, conformément au chapitre ethnique de l'Accord de paix signé entre le gouvernement colombien et les FARC-EP, est d'une importance capitale.

Une situation alarmante et inquiétante est la déclaration faite le 29 août 2019 par d'anciens membres des FARC dirigés par Iván Márquez, Jesús Santrich et Hernán Velásquez, manifestant le retour aux armes de ce qu'on appelle désormais la

dissidence des FARC. Cela a suscité l'inquiétude des communautés ethniques du pays, car les victimes de ce conflit interne seront toujours les populations les plus vulnérables vivant dans les zones rurales du territoire national, comme les communautés autochtones, afro-colombiennes et paysannes.

Les communautés autochtones souffrent de l'agression armée par les groupes de guérilla désireux de les chasser de leurs régions. Des accords de protection ont été prévus entre le gouvernement colombien et les peuples autochtones et qui stipulent que ni la force publique ni quelque acteur armé que ce soit ne puisse envahir leurs territoires. Mais cela est resté lettre morte. Les communautés vivent une grande crise humanitaire étant donné la présence de groupes de guérilla, de paramilitaires et de narcotrafiquants qui font irruption dans leur culture et leurs coutumes. Les différentes communautés autochtones du pays ont dénoncé devant différents organismes de contrôle que la guerre s'est intensifiée depuis que les dissidents des FARC ont déclaré leur retour aux armes.

Les conflits entre les dissidents des FARC, de l'ELN et des groupes paramilitaires ont donné lieu à des situations qui ne favorisent pas les communautés autochtones qui vivent et ont toujours vécu sur les territoires. La réponse à cette situation se trouve dans la Garde autochtone; il ne s'agit pas d'une structure ou d'un corps policier, mais plutôt d'une organisation ancestrale de la communauté autochtone elle-même qui tente de défendre son territoire, ses coutumes et sa culture en général.

La Garde autochtone est composée d'hommes, de femmes et d'enfants à qui l'on enseigne dès leur plus jeune âge les valeurs de la préservation des peuples autochtones. L'appartenance à la Garde n'est pas un emploi rémunéré; tous ceux qui la rejoignent le font par conviction et parce qu'ils croient en leurs racines autochtones, de même qu'à la nécessité de défendre et de préserver leur culture. Ils n'utilisent pas d'armes mais plutôt un bâton de commandement doté d'une valeur symbolique et morale; en effet, leurs valeurs de paix ne leur permettent pas d'utiliser des armes contre leurs semblables et ils répudient ce système de violence. Leurs couleurs, le rouge et le vert, représentent le sang versé par leurs ancêtres et la mère-nature dont ils sont issus. La vie et le territoire sont les grands concepts de cette Garde et leur défense est l'objectif qui leur a donné naissance et qui les maintient à ce jour. Bien que les raisons pour lesquelles il faut défendre la vie et le territoire puissent varier, la défense reste au cœur de l'existence même de la Garde autochtone⁴.

Les accords avec le gouvernement national pour le développement conjoint de stratégies visant à sauvegarder les droits humains de la population autochtone du pays n'ont pas été une mesure suffisante. Bien qu'il existe 1 396 accords dans le cadre du Bureau permanent de concertation avec les peuples et organisations autochtones, 95 % d'entre eux n'ont pas été mis en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, en mars 2019, une mobilisation ou *minga*, appelée « Minga por la vida y la paz » (*Minga* pour la vie et la paix) a été lancée, à laquelle ont participé des Autochtones de tout le pays.

Les manifestations ont duré 27 jours pendant lesquels des négociations ont été menées avec le ministère de l'Intérieur sur des questions relatives à la défense du territoire et à l'exécution des demandes adressées au gouvernement. Finalement, le 6 avril, un accord a été conclu et les autochtones ont dégagé la route. Toutefois, bien que des accords aient été conclus dans un ordre du jour commun, aucune mise en œuvre effective n'a été constatée à ce jour.

La *minga* du sud-ouest du pays pour la revendication des droits territoriaux, qui s'appuyait sur des barrages le long de la route panaméricaine du département de Nariño et à celui de Valle, a réussi à faire accepter que des 4,6 milliards de pesos demandés par les communautés autochtones, 17,5 % puisse leur être alloué dans le cadre du Plan national de développement, un montant qui faisait auparavant partie du plan d'investissement pour la région du Cauca. Toutefois, à ce jour, cela n'a pas encore été réalisé⁵.

Toutes les organisations autochtones affiliées à l'Organisation nationale autochtone de Colombie (ONIC) ont participé à la *minga* susmentionnée. Le point de rencontre était la réserve de La Delfina où une table de négociation a été mise en place avec le gouvernement national représenté par la ministre de l'Intérieur. En outre, une deuxième table ronde a été mise en place dans le département de Cauca, avec la participation des organisations représentatives des départements de Cauca, Huila et Caldas. Les participants autochtones à la *minga* se sont mobilisés soit en entreprenant des marches (tout en dansant, en jouant de la musique, en chantant) soit en venant de leurs départements d'origine par ces autobus connus sous le nom de *chivas/escaleras*. Différentes tables de concertation et une seule *minga* autochtone.

En 2019, année de la commémoration de l'existence des langues autochtones, les peuples autochtones du pays n'ont pas bénéficié des garanties institutionnelles pour leur survie physique et culturelle; cependant, les principes d'unité, de culture, de territoire et d'autonomie sont ressortis au sein des communautés.

Ce rapport a été préparé par :

- **Beatriz Valencia Otova**, conseillère auprès du Secrétaire général de l'ONIC, candidate à un Master en droits humains et droit international des conflits armés et professionnelle des relations internationales et des études politiques.
- **Higinio Obispo González**, secrétaire générale de l'ONIC. Leader autochtone et ethno-éducateur.

¹ Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE). Población Indígena de Colombia. Septiembre 2019: <https://www.dane.gov.co/files/investigaciones/boletines/grupos-etnicos/presentacion-grupos-etnicos-2019.pdf>

² “Asesinatos de indígenas en Colombia: ‘Es un genocidio’, 6 claves para entender los crímenes en el Cauca.” BBC.com, 14 novembre 2019: <https://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-50341874>

³ Gonzalez, C. Indepaz. Boletín: ALERTA HUMANITARIA EN EL CAUCA. 30 octubre 2019.

⁴ “La Guardia Indígena del Cauca y su relación con las FARC”. The Political Room, 5 septembre 2019: <https://www.thepoliticalroom.com/analisis/la-guardia-indigena-del-cauca-y-su-relacion-con-las-farc/>

⁵ “Así quedó el acuerdo con la minga, punto por punto.” Semana, 4 juin 2019: <https://www.semana.com/nacion/articulo/como-quedo-el-acuerdo-con-la-minga-para-levantar-el-paro/608518>

Source : IWGIA *El Mundo Indígena* 2020. Traduction par **Marie-France Labrecque**, membre du réseau des experts du GITPA pour l’Amérique latine